

A St Just le 11 mars 2024.

Accord temps de travail : Une réunion le 15 mars 2024 ?



La direction convoque les organisations syndicales le 15 mars 2024 à 13h00 afin de continuer les négociations du futur accord temps de travail.

La **CGT DS Smith St Just** rappelle **qu'il y a des lignes rouges qui sont non négociables** comme tous les salarié.es de maintenance à la journée et électromécaniciens, les 28 jours de congés payés, le temps de pause à la MO2 etc...

Si depuis le début de cette négociation la **CGT DS Smith St Just** a joué le jeu de la négociation, côté direction, c'est le néant total. Pire encore, **cette dernière entrave le bon déroulement des négociations en refusant d'envoyer les documents en amont des négociations** et laisser ainsi le temps à la **CGT DS Smith St Just** de les étudier.

La **CGT DS Smith St Just**, **vu les positions de la direction qui refuse de fournir les documents**, que ce soit lors de **CS2E** ou des négociations, a posé ses conditions. **Notre organisation syndicale ne participera pas à la réunion de négociation de l'accord du temps de travail si la direction ne fournit pas les documents au plus tard mercredi 13 mars 2024 à 13h00.**

Le cadre est posé, les cartes sont maintenant entre les mains de la direction : **soit elle fournit les documents, soit il n'y aura pas de réunion !**

A bon entendeur !

La CGT DS Smith St Just.

